



Non suivi des travaux d'urgence par syndic

Par **fredphoto06**, le **04/01/2011 à 13:30**

Bonjour,

Nous avons décidé avec notre syndic de faire remplacer en urgence les tuiles du toit de notre copro. (5 villa jumelées).

Les travaux ont débuté le 15 sept et ce sont terminés le 10 octobre.

Hors depuis le 10 octobre, nous avons des fuites d'eau importantes sur notre toit. L'entreprise intervient au compte gouttes (sans jeu de mot....) et les réparations n'arrivent pas à stopper les entrées d'eau. Un constat de dégâts des eaux a été établi et est en cours de traitement par mon assurance.

Mon problème est que l'entrepreneur ne répond jamais et ne passe pas pour finir les travaux. Notre syndic ne fait pas grand chose non plus pour trouver une solution. Nous avons demandé à ce que le dernier tiers de la facture des travaux ne soit versé qu'après tous les problèmes résolus, mais il n'en a pas tenu compte et aujourd'hui l'entreprise est payée à 95% (montant total des travaux 40 K€).

Les dégradations s'aggravent à chaque pluie. Etant absent pendant 10 jours à noel; j'ai moi même baché mon toit pour éviter une catastrophe à mon retour.

Donc pour conclure depuis 3 mois, à chaque fois qu'il pleut mon fils de 4 ans est obligé de changer de chambre même en pleine nuit pour ne pas finir trempé.

Que dois-je faire et à qui m'adresser. Peut-on prétendre à une indemnisation de ce préjudice par la perte de jouissance de cette chambre.

Merci d'avance pour votre aide.